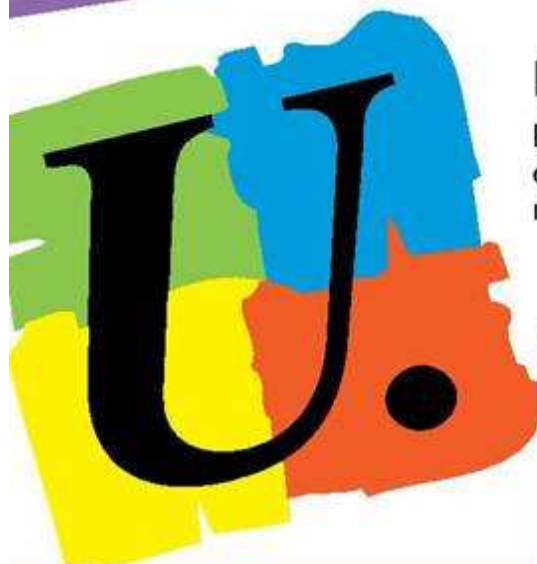




13 AU 20 OCTOBRE 2011

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Modalités
de vote
cliquez, votez



MODE D'EMPLOI

1

Vérifiez que vous êtes inscrit-e sur les listes électorales

Les listes doivent être affichées dans les établissements et sont visibles sur le portail « élections » du site du ministère à partir du 20 septembre.

Vérifiez que vous êtes bien sur les listes des différents scrutins :

- Comité Technique Ministériel
- Comité Technique Académique

Et suivant votre situation :

- pour les titulaires : CAPN, CAPA, CTA, CTM ;
- pour les non-titulaires : CCP CTA, CTM.

2

Identifiant et mot de passe : le droit de voter !

Vous allez être destinataire d'un identifiant à partir du 14 septembre.

Si vous êtes affecté-e dans un établissement, il vous sera remis sous pli cacheté contre émargement. Sinon, il vous sera adressé à votre adresse personnelle.

Il sera également possible, en cas de non-réception ou de perte, de se le procurer sur le portail « élections » du ministère jusqu'au 12 octobre à 8 h (heure de Paris).

Vous pourrez obtenir votre mot de passe sur le portail « élections » du ministère avec :

votre identifiant, votre NUMEN, votre numéro de département ou de pays de naissance (6^e et 7^e chiffres de votre numéro de Sécurité sociale).

Ces deux éléments (identifiant et mot de passe), à usage exclusif pour les élections, sont indispensables pour pouvoir voter.

3

Votez !

Muni de votre identifiant et de votre mot de passe, connectez-vous sur le portail élections à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/electionspro2011>

→ Identifiez-vous

→ Choisissez le scrutin (par exemple Comité Technique Ministériel) puis :

- Cochez la liste FSU
- Validez votre choix en cliquant VOTER
- Vérifiez que vous avez bien choisi la liste FSU
- Confirmez votre choix
- Vous disposez ensuite de votre reçu, preuve que votre vote a été pris en compte

→ Ensuite, effectuez les votes aux autres scrutins : Comité Technique Académique et, suivant votre situation, CAPN, CAPA (pour les titulaires) ou CCP (pour les non-titulaires).

- Pour chacun de ces scrutins, cochez la liste FSU ou SNUEP-FSU
- N'oubliez pas d'imprimer votre reçu (Si vous n'avez pas le reçu, il faut voter à nouveau !)

ATTENTION : IL Y A 4 VOTES POUR LES TITULAIRES ET 3 POUR LES NON-TITULAIRES

Tout le monde vote !

- Les contractuel-les (sous contrat depuis au moins un mois ayant un contrat d'une durée minimale de 6 mois qui exercent leurs fonctions ou qui sont en congé rémunéré ou parental) 3 votes : CCP (commission consultative paritaire), CTA, CTM.
- Les fonctionnaires stagiaires (en position d'activité ou de congé parental) 2 votes : CTA, CTM.
- Les fonctionnaires titulaires 4 votes : CTA, CTM, CAPA, CAPN.